Perturbateurs endocriniens : un carton rouge pour l'Union Européenne !

L'encadrement des perturbateurs endocriniens face aux lobbies des industriels !

Les perturbateurs endocriniens sont définis par l'Anses[1] comme des « substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle qui peuvent interférer avec le fonctionnement des glandes endocrines, organes responsables de la sécrétion des hormones.» Cette définition a priori ne fait pourtant pas consensus dans les institutions européennes. Sous la pression des lobbies industriels, la Commission Européenne qui devait définir et encadrer les perturbateurs endocriniens en 2013, a repoussé l'échéance à 2017. Cette inertie a cependant été condamnée par le tribunal de l'Union européenne en décembre dernier car la Commission « n'a pas respecté les délais pour définir les perturbateurs endocriniens dans les biocides.»

La France à l'oeuvre !

En Janvier 2015, l'Autorité européenne de sécurité alimentaire (EFSA)[2] affirme que le Bisphénol A « ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs de tous les groupes d'âge. » Malgré cet avis, la France décide d'appliquer le principe de précaution et d'interdire le Bisphénol A dans tous les contenants alimentaires et dans les tickets de caisse à partir du 1er Janvier 2015 [3]. La Ministre de l'Environnement, Madame Ségolène Royal annonce lors de ce colloque avoir « saisi officiellement les commissaires européens » pour « faire bouger plus vite » les instances européennes. La Fédération Française des Diabétiques tient aujourd'hui à soutenir l'intention de la Ministre et l'encourage à agir au plus vite.

Le rôle des perturbateurs endocriniens dans l'épidémie du diabète !

La Fédération Française des Diabétiques est aujourd'hui consciente du rôle des facteurs environnementaux comme les perturbateurs endocriniens dans le développement croissant de l'épidémie du diabète.

Il y a urgence à agir ! Pour cela, nous lançons un appel fort à la Ministre de l'Environnement Madame Ségolène Royal et à la Ministre de la Santé Madame Marisol Touraine : - Accroître le rôle moteur de la France pour faire en sorte que les substances perturbatrices endocriniennes soient mieux connues - Limiter les perturbateurs endocriniens pour lutter contre leurs effets sanitaires - Etendre l'interdiction Française du Bisphénol A dans l'ensemble des contenants alimentaires à l'Union européenne.

** Colloque à l'Institut Pasteur : https://www.anses.fr/fr/content/2e-colloque-international-du-pnrpe-paris*

[1] Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail : https://www.anses.fr/fr/content/perturbateurs-endocriniens-1

[2] Autorité européenne de sécurité alimentaire : http://www.efsa.europa.eu/fr/topics/topic/bisphenol

[3] 1er janvier 2015 : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026830015&categorieLien=id